

ORDRES DE RENVOI

Première session de la vingt-huitième législature (1969)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 19 novembre 1968:

Le Comité des affaires étrangères, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations étrangères et aux relations avec le Commonwealth en général, y compris:

- (i) les traités et les accords internationaux
- (ii) le commerce extérieur
- (iii) l'aide extérieure
- (iv) la défense
- (v) l'immigration
- (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limitrophes du rivage maritime.

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 19 décembre 1968:

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davey, Eudes, Fergusson, *Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macnaughton, *Martin, McElman, McLean, O'Leary (*Carleton*), Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzyk.—(30)

*Membres d'office.

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 4 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et